



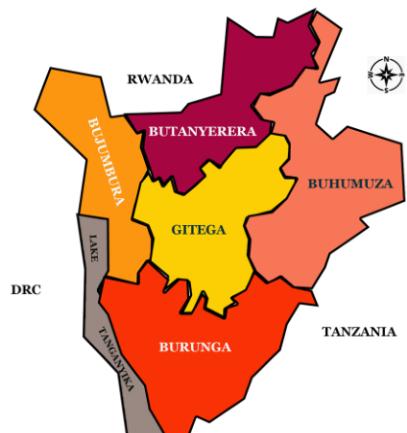
“LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

# BULLETIN HEBDOMADAIRE

## "Iteka n'Ijambo"

N°507 du 29 décembre au 04 janvier 2026

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,  
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwigera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 04 janvier 2026, au moins 851 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 767 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup><https://docs.un.org/fr/A/HRC/57/54>

### La ligue ITEKA :

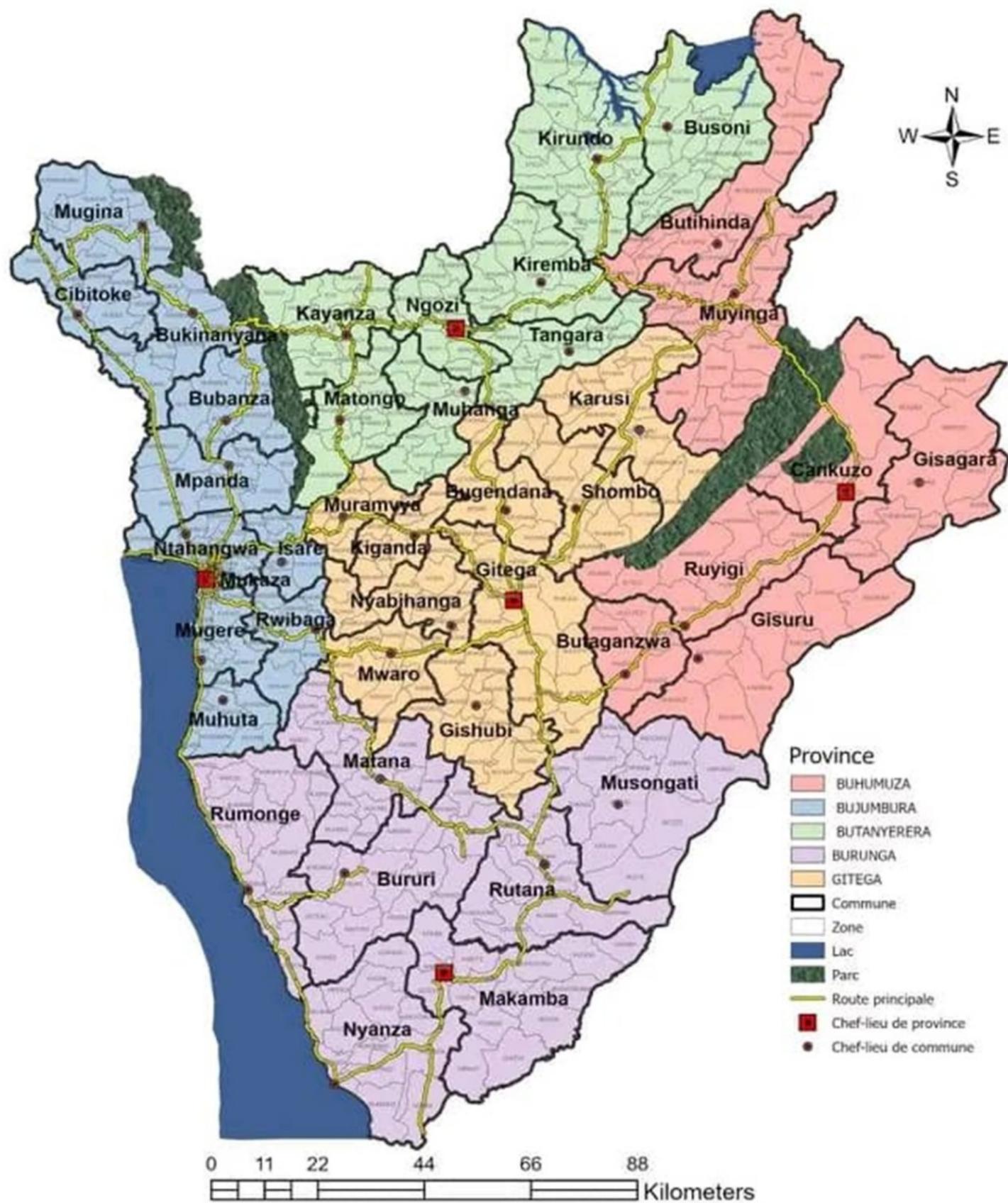
- ◆ « Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC ».
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

### SOMMAIRE

<b>0. INTRODUCTION.....</b>	<b>P.5</b>
<b>I. CONTEXTE .....</b>	<b>P.5</b>
<b>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</b>	<b>P.8</b>
<b>III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</b>	<b>P.13</b>
<b>IV. DROITS CATEGORIELS.....</b>	<b>P.14</b>
<b>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>P.15</b>

# CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
<b>DCE</b>	: <i>Direction Communale de l'Éducation</i>
<b>EAC</b>	: <i>East African Community</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>Ecole fondamentale</i>
<b>FDNB</b>	: <i>Force de Défense Nationale du Burundi</i>
<b>FOMI</b>	: <i>Fertilisants Organo-Minéraux</i>
<b>M23</b>	: <i>Mouvement du 23 mars</i>
<b>ONPR</b>	: <i>Office National des Pensions et Retraite</i>
<b>OTB</b>	: <i>Office du Thé du Burundi</i>
<b>PSR</b>	: <i>Police Spéciale de Roulage</i>
<b>RDC</b>	: <i>République Démocratique du Congo</i>
<b>RN</b>	: <i>Route Nationale</i>
<b>SNR</b>	: <i>Service National de Renseignement</i>
<b>UPRONA</b>	: <i>Union pour le Progrès National</i>

## TABLE DES MATIERES

<b>0. INTRODUCTION.....</b>	5
<b>I. CONTEXTE.....</b>	5
<b>I.1. CONTEXTE POLITIQUE .....</b>	5
<b>I.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE .....</b>	6
<b>I.3. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL .....</b>	7
<b>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</b>	8
<b>II.1. DROIT À LA VIE .....</b>	8
<b>II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON-IDENTIFIÉS .....</b>	8
<b>II.1.2. DES PERSONNES TUÉES SUITE AU RÈGLEMENT DE COMPTE .....</b>	8
<b>II.1.3. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.....</b>	9
<b>II.1.4. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES .....</b>	11
<b>II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE .....</b>	12
<b>II.2.1. VIOLS .....</b>	12
<b>III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS .....</b>	13
<b>III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE .....</b>	13
<b>IV. DROITS CATÉGORIELS .....</b>	14
<b>IV. 1. DROITS DE L'ENFANT .....</b>	14
<b>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....</b>	15

## **0. INTRODUCTION**

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 29 décembre 2025 au 4 janvier 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, sécuritaire et environnemental. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits catégoriels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit pour cette période : au moins 12 personnes tuées dont 9 retrouvées cadavres, 5 victimes de viol qui sont de mineurs de moins de 18 ans et 1 personne enlevée. Parmi les victimes figurent 8 mineurs dont 6 du genre féminin.

Des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

## **I. CONTEXTE**

### **I.1. CONTEXTE POLITIQUE**

#### ***Conférence de presse du secrétaire Général du Parti CNDD-FDD en Commune Ntahangwa dans la Province de Bujumbura***

Le 2 janvier 2026, au siège national du CNDD-FDD, le parti au pouvoir au Burundi, situé dans la zone de Ngagara, commune Ntahangwa, province Bujumbura. Le Secrétaire général du Parti, entouré des membres du Bureau Politique, de militants, de journalistes, ainsi que d'influenceurs et communicateurs, a dirigé une conférence de presse qui a captivé l'attention de tous. L'Honorable Révérierien NDIKURIYO a saisi cette occasion pour annoncer avec conviction un congrès extraordinaire du parti, planifié pour le 25 janvier 2026.

Selon ses dires, ce congrès serait une occasion cruciale pour procéder au renouvellement des organes dirigeants du CNDD-FDD. Pendant cette rencontre, le Secrétaire Général a également abordé plusieurs enjeux politiques du pays, en mettant l'accent sur des questions

économiques telles que la pénurie de devises et le manque de carburant. Il a également évoqué des préoccupations sécuritaires, notamment l'envoi de soldats burundais à l'Est de la RDC et la gestion des fertilisants de la Société FOMI.

Cependant, des sources sur place ont révélé une ombre au tableau : le Secrétaire Général n'a pas mentionné les sujets touchant aux droits humains, alors que de nombreux corps sans vie sont découverts chaque jour dans diverses localités. Cette omission n'a pas échappé aux observateurs, qui ont qualifié cette conférence de presse de frustrante. Beaucoup s'attendaient à ce qu'elle propose des solutions concrètes pour des problèmes cruciaux, car les citoyens nécessitent des réponses, des actions et des engagements, plutôt que des discours dénués de substance.

## I.2. CONTEXTE SECURITAIRE

### ***Une grenade retrouvée en commune Cankuzo, province Buhumuza***

En date du 29 décembre 2025, dans une brousse, sur la colline Rujungu, zone Gitanga, commune Cankuzo, province Buhumuza, une grenade offensive a été retrouvée par la population. Gabriel Toyi, chargé d'enlever les armes à petites calibres dans les populations qui n'en ont pas le droit d'en porter a été sur les lieux pour la récupérer.

Selon des sources sur place, Toyi en a profité pour sensibiliser la population sur les méfaits de porter l'arme sans autorisation au chef-lieu de la zone Kigamba, dans une réunion qui était en train d'être tenue par le chef de

département de l'administration du territoire et du développement communautaire, Pasteur Niyonzima, accompagné par le chef de service du département de l'administration du territoire et du développement communautaire, Kanani Pie.

Selon les mêmes sources, il s'agit d'un 2<sup>ème</sup> engin retrouvé dans un écart de 2 mois. Le précédent avait été ramassé en date du 4 novembre 2025, sur la colline Gitanga, de la même zone, commune Cankuzo, de la même province.

### ***Présence énorme des soldats burundais en commune Bugabira, province Butanyerera***

Dès la semaine passée, l'ancienne commune Bugabira, en province Butanyerera, a connu une situation inquiétante. Des armes lourdes et un nombre élevé de soldats (deux compagnies) ont occupé pendant la nuit du 27 décembre 2025, toute la frontière du lac Cohoha avec le Rwanda. L'objet de ladite action n'est pas connu. Mais probablement que l'armée s'apprête à se confronter avec le Rwanda une fois attaquée. Dans les zones

occupées, la population se chamailler du fait que cette dernière doit fournir du bois de chauffage et de l'eau dans ces positions. Et cela se fait à tour de rôle. Les enclos hébergeant des filles scolarisées et non sont menacés. Des visites sans objectifs clés les menacent. La pêche dans le lac Cohoha est suspendu malgré la famine qui rate la population de ladite zone due à la sécheresse.

### ***Un colonel de police blessé par balle à Gihosha, commune Ntahangwa, province Bujumbura***

En date du 2 janvier 2026, dans le quartier Gihosha, commune Ntahangwa, province Bujumbura, un incident impliquant deux officiers de la Police Nationale Burundaise s'est produit.

Selon les informations rapportées par la victime elle-même, le colonel de police Emmanuel Nibizi a échappé de justesse à la mort après avoir été pris pour cible par l'un de ses collègues, identifié comme le colonel de police Célestin, également connu sous le nom de Ndarasa. Les faits se seraient déroulés aux environs de 19 heures 30 minutes, au Bar Natal, situé en face de l'Hôpital militaire de Kamenge (HMK).

D'après le témoignage du colonel Emmanuel

Nibizi, il se trouvait en compagnie du chef des officiers de police judiciaire de la documentation, dans le cadre du traitement d'un dossier concernant une femme incarcérée ayant récemment avorté, alors qu'elle était mère d'un enfant âgé de deux ans gravement malade. C'est dans ce contexte que le colonel Célestin serait intervenu, exprimant son désaccord quant à l'implication d'un officier qu'il considérait comme nouvellement recruté.

La situation aurait dégénéré, conduisant à des coups de feu à l'encontre du colonel Emmanuel Nibizi, qui a été touché et évacué d'urgence vers l'Hôpital militaire de Kamenge, où il est hospitalisé et reçoit des soins.

## **I.2. CONTEXTE SECURITAIRE (Suite de la page 6)**

À ce stade, aucune communication officielle n'a encore été faite par les autorités compétentes sur les circonstances exactes de l'incident ni

sur les mesures prises. Une enquête est attendue afin d'établir les responsabilités et de clarifier les faits.

## **I.3. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL**

### ***De fortes pluies et vent violent ont fait d'énormes dégâts en commune Muramvya, province Gitega***

Dans la nuit du 29 au 30 décembre 2025, des fortes pluies diluvienne et un vent très violent ont causé beaucoup de dégâts en commune Muramvya.

Sur la colline Biganda, zone et commune Muramvya, province Gitega, des plantations de maïs ont été abîmées et 12 maisons d'habitation détruites.

Sur la colline Musagara de la même zone et

### ***Des dégâts humains et matériels enregistrées suite à de fortes pluies accompagnées de vents violents dans les zones de Bubanza et Muramba, en commune de Bubanza, province de Bujumbura***

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 29 décembre 2025, indique qu'en date du 27 décembre 2025, il y a eu des dégâts humains et matériels enregistrées suite à de fortes pluies accompagnées de vents violents dans les zones de Bubanza et Muramba, en commune de Bubanza, province de Bujumbura.

Selon des sources sur place, un enfant de 15 ans a perdu la vie après avoir été emporté par une rivière tandis que trois autres personnes ont été blessées : l'une a été frappée par la foudre, les deux autres ont été ensevelies sous l'effondrement de leurs habitations.

Plus de 359 maisons ont été détruites. Trois écoles, dont l'une abritant le bureau d'établissement scolaire, ont été endommagées. Des champs agricoles, trois églises ainsi que de nombreuses autres

commune, un grand nombre de bananiers sont tombés à cause du vent violent.

Au chef-lieu de la commune, six poteaux électriques en bois sont tombés, causant une rupture d'électricité pendant 3 jours. Les victimes de ces catastrophes demandent à l'administration de leur venir en aide. Signalons qu'il n'y a pas eu de dégâts humains.

### ***Des dégâts humains et matériels enregistrées suite à de fortes pluies accompagnées de vents violents dans les zones de Bubanza et Muramba, en commune de Bubanza, province de Bujumbura***

infrastructures ont été endommagés.

Ces sinistres sont survenus à la suite de fortes pluies accompagnées de vents violents, qui se sont abattues dans la nuit du 27 au 28 décembre 2025, dans les zones de Bubanza et Muramba, en commune de Bubanza, province de Bujumbura.

Dans la matinée du 29 décembre 2025, les populations sinistrées s'efforçaient de réparer ce qui pouvait l'être et lancent un appel pressant à la solidarité et à l'aide des personnes de bonne volonté.

Les autorités communales ont indiqué qu'elles allaient intervenir en urgence pour la réhabilitation des écoles endommagées, d'autant plus que les élèves sont actuellement en période de vacances, a déclaré Joachim Nduwumwami, Secrétaire exécutif de la commune de Bubanza.

## II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

### **II.1. DROIT A LA VIE**

#### **II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES**

##### **II.1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES**

###### ***Un policier tué en commune Ruyigi, province Buhumuza***

En date du 31 décembre 2025, en commune Ruyigi, province Buhumuza, un agent de police qui faisait partie de l'équipe qui assurait la sécurité dans le nouveau camp des réfugiés congolais se trouvant à Bikinga, dans ladite commune, a été tué par des gens non identifiés à un kilomètre du camp.

Selon des sources sur place, la victime a été

tuée à l'aide de machette vers 21 heures au moment où il regagnait son poste d'attache en provenance du centre de Nyakanyi.

Le corps du défunt a été conduit à la morgue de l'Hôpital Rema de Ruyigi par le véhicule du commissariat provincial de police de Ruyigi

##### **II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE OU AU RÈGLEMENT DE COMPTE**

###### ***Une personne tuée à Bisha, commune Muhanga, en province Butanyerera***

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 30 décembre 2025, indique qu'en date du 28 décembre 2025, vers 19 heures, un homme du nom de Mazibori, originaire de la sous-colline Bishuri, colline Bisha, en commune Muhanga, province Butanyerera a été assassiné par Ntirakira Onesphore, fils de

Gasanira et Mbonimpa. Celui-ci l'a accusé de sorcellerie et l'a tué à coups de hache.

Les voisins sont intervenus et ont appréhendé Onesphore et l'ont conduit au cachot communal de la zone Rango.

###### ***Une personne décédée suite aux coups et blessures à Kampezi, zone Mahwa, commune Matana, en province Burunga***

La ligue Iteka a été informée le 2 janvier 2026 qu'un triste incident avait eu lieu le 25 décembre 2025 à Matana, dans la province de Burunga, où Éric Nifasha a perdu la vie à cause de violences. Les événements qui ont conduit à cette tragédie ont commencé la veille de Noël, vers 20 heures, lorsque des personnes non invitées sont introduites chez lui le 24 décembre. Ce sont Ndikuriyo Jean Marie et son fils Bikorimana Bienvenue qui ont été accusés.

Le lendemain, à 11 heures, le comité de sécurité et les élus locaux de la colline Kampezi, dans la région de Mahwa, ont décidé d'emmener les suspects aux autorités après

avoir été informés de la situation. Ils avaient non seulement attaqué Éric, mais ils avaient aussi volé un panneau solaire, une batterie et une fenêtre de sa maison.

Le 25 décembre, Éric Nifasha est décédé à cause de ses blessures. Il avait été emmené d'urgence à l'hôpital de Rutovu, mais son état s'est malheureusement aggravé. Il est important de souligner que Ndikuriyo Jean Marie n'était pas seul dans cette affaire tragique; ses deux fils, Bikorimana Bienvenue et Iradukunda Enock, étaient aussi là pendant ce crime horrible. Pour l'instant, l'officier de police qui enquête prépare le dossier lié à cette affaire.

## **II.1.1.3. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS**

### ***Un corps sans vie d'un homme a été retrouvé en commune et province Gitega***

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> janvier 2026, vers 23 heures, sur la colline Kiyange, zone Makebuko, commune et province Gitega, le corps sans vie d'Eric Ntunzwenayo, âgé de 30 ans, marié et père de 3 enfants, a été retrouvé suspendu dans l'enclos à chèvres situé à l'intérieur de sa maison.

L'alerte a été lancée par son épouse Violette Sabushimike, qui a appelé au secours en affirmant qu'il s'agissait d'un suicide.

Selon des sources sur place, Eric était rentré chez lui vers 19 heures, tandis que son épouse était restée dans un cabaret jusqu'aux heures avancées.

Lors du constat, le corps présentait des

### ***Le corps sans vie retrouvé à l'intérieur d'une maison à Higiro, commune et province Gitega***

En date du 3 décembre 2025, vers 6 heures du matin, sur la colline Higiro commune Gitega, un corps sans vie de Jules Ndayikeza, âgé de 28 ans, a été retrouvé pendu à l'intérieur d'une maison présentant des traces visibles de strangulation au cou. Des conflits familiaux

blessures au dos et au cou, et les voisins rejettent la thèse du suicide, affirmant que la victime a été battue, étranglée puis suspendue pour fausser les enquêtes. Le chef de colline Kiyange indique que la victime était déjà en mauvais termes avec sa femme.

Le matin du 2 janvier 2025, la police a arrêté Violette (épouse) ainsi que Donatiel, Rodrigue, Apollinaire et Nestor, tous suspectés d'avoir accompagné l'épouse depuis le cabaret jusqu'à la maison.

En date du 2 janvier 2026, le corps a été enterré avant midi sur ordre de la police à Makebuko.

seraient à l'origine de cet acte tragique.

Selon des sources sur place, en collaboration avec l'administration locale et la famille du défunt, les activités funéraires ont été organisées et faites.

### ***Un corps sans vie retrouvé à Karera, zone Mungwa, commune Ryasoro, en province Gitega***

Très tôt le matin du 29 décembre 2025, un corps sans vie de Claude Havyarimana, âgé de 40 ans, veilleur de nuit de la maison d'Asina Niyonzima, située sur la sous-colline Masenga, colline Karera, zone Mungwa, commune Ryasoro, en province Gitega, a été retrouvé. Claude Havyarimana est originaire de Masango, sous-colline Muguya, commune Muramvya, en province Gitega.

Selon des sources sur place, il souffrait depuis

longtemps de la tuberculose et son état de santé était affaibli. Certaines sources disent qu'il est décédé suite à cette maladie tandis que d'autres affirment qu'il a été tué par des personnes non identifiées, ils demandent à la police de faire des enquêtes indépendantes pour savoir la cause de cette mort.

Sa famille a alors décidé de transférer le corps à la morgue en vue d'organiser des funérailles.

### **II.1.1.3. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS** (Suite de la page 9)

#### ***Un corps sans vie d'un homme retrouvé sur l'avenue de la mort, zone Nyakabiga, commune Mukaza, en province de Bujumbura***

En date du 01<sup>er</sup> janvier 2026, vers 19 heures, un corps sans vie d'Abdoul Nzeyimana, qui était connu comme travailleur indépendant et homme d'affaires, résidant au quartier Kibega, zone Kinindo, commune Mugere, province de Bujumbura a été retrouvé en commune Mukaza.

Selon les témoignages de ses proches, il avait l'habitude de se lever tôt pour faire du sport chaque matin. Ce jour-là, il est sorti comme

d'habitude mais n'est jamais rentré. C'est plus tard que son corps a été retrouvé sur l'avenue de la Mort, en commune Mukaza, province de Bujumbura.

Le corps de la victime présentait des signes laissant penser qu'il aurait été ligoté puis jeté dans l'eau, son ventre était gonflé. Au niveau du cou, des traces visibles indiquent un étranglement. La police a commencé des enquêtes.

#### ***Un corps sans vie d'un fœtus retrouvé à Mushikanwa, zone Mutaho, commune Mutaho, en province Gitega***

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2025, vers 19 heures, à Mushikanwa, zone Mutaho, commune Mutaho, en province Gitega, un fœtus sans vie abandonné dans la brousse a été retrouvé par la population, selon le chef de colline Mushikanwa de la zone et commune Mutaho.

Selon des sources sur place, cette infraction a été commise par la nommée Nduwimana Edissa, âgée de 23 ans. Elle a quitté sa colline natale de Musagara, sous colline Bisha,

commune Muhanga, province Butanyerera, et est venue avorter sur la colline Mushikanwa.

Les mêmes sources indiquent qu'elle est retournée dans sa famille sans enfant et sans grossesse.

L'administration a enterré ce fœtus sur ce lieu puis elle a informé les administratifs de Kayanza de chercher cette fille pour qu'elle soit punie selon la loi.

#### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Karusi, province Gitega***

Dans la matinée du 29 décembre 2025, vers 6 heures, sur la rivière Ndurumu, au niveau de la colline Rwingoma, zone Buhiga, commune Karusi, province Gitega, un corps sans vie d'un homme non identifié, a été retrouvé étendu dans un champ de riz au bord de cette rivière.

Selon des sources sur place, il ne présentait aucune cicatrice et on ignore la cause en plus de son identité inconnue. L'administration zonale, Emmanuel Niyongabo et l'administrateur communal, Vanessa Butoyi a ordonné son enterrement dans l'après-midi.

#### ***Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega***

En date du 3 janvier 2026, vers 8 heures, dans un boisement, au bord de la route, sur la colline Rwingiri, zone Kiriba, commune et province Gitega, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé.

Selon des sources sur place, aucune pièce d'identité n'a été retrouvée sur la victime. Le corps présentait des blessures visibles au niveau de la joue ainsi que des lésions aux

pieds et aux jambes. Selon les mêmes sources, il s'agit d'un homicide, cet homme a été tué dans un autre endroit avant d'être abandonné dans cette zone, dans le but de fausser les investigations.

Le corps a été évacué vers la morgue du Centre de Santé Kirimbi, situé dans la commune Bugendana, en attendant que la famille du défunt soit identifiée.

### **II.1.1.3. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS (Suite de la page 10)**

#### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Gisagara, province Buhumuza***

Dans la matinée du 1<sup>er</sup> janvier 2026, sur la colline Kirehe, commune Gisagara, province Buhumuza, un corps sans vie de Jérôme Bizimana a été retrouvé dans une brousse à quelques mètres de la route Mishaha, vers la frontière burundo-tanzanienne. Selon des sources sur place, le défunt est originaire de cette même colline, il présentait des blessures

au niveau du visage. Le corps a été conduit à l'Hôpital communal de Munzenze avant d'être enterré dans le cimetière de cette même colline par sa famille. Selon les mêmes sources, la victime avait passé la soirée au centre de Kirehe en train de partager un verre avec les autres.

#### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Rutana, province Burunga***

En date 02 janvier 2026, à 10 heures, sur la colline Ramvy, zone Kivoga, commune Rutana, province Burunga, un corps sans vie d'un nouveau-né de sexe féminin dont la mère n'a pas été identifiée a été vu dans une

savane. Selon des témoins de la localité, ce corps a été enterré sur ordre du chef de zone Kivoga, Guilaine Bukeyeneza et cette autorité administrative fait savoir que des enquêtes sont en cours pour savoir l'auteur du crime.

### **II.1.1.4. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES**

#### ***Une personne enlevée à Kirekura, commune Ntahangwa en province Bujumbura***

En date du 30 décembre 2025, vers 8 heures du matin, Bosco Nyandwi surnommé Ntaco, habitant la 12<sup>ème</sup> transversale Kirekura, zone Kirekura, commune Ntahangwa, province de Bujumbura, a été enlevé par des personnes présumées être des agents des services de renseignement, sur l'axe Bujumbura-Muzinda.

Selon des sources sur place, Bosco s'était levé tôt pour aller attendre un véhicule qui devait le déplacer à Bubanza, pour se rendre au tribunal. Ce jour-là, il devait comparaître dans une affaire foncière.

Arrivé sur les lieux, un véhicule double cabine, ayant des vitres teintées et sans

plaque d'immatriculation, est arrivé. Des individus en tenue civile en sont descendus, l'ont forcé à monter dans le véhicule, qui est ensuite reparti à toute vitesse en direction de Bujumbura. Sibomana, Imbonerakure de la zone Maramvya est pointé du doigt par les habitants pour avoir préparé ce coup car cet Imbonerakure avait guetté Bosco Nyandwi dit NTACO depuis son domicile jusqu'au lieu de son enlèvement.

Sa famille a entrepris des démarches pour le retrouver auprès de différentes autorités, mais jusqu'à présent, aucune trace de lui n'a été retrouvée. Ses proches sont inquiets pour sa sécurité.

## **II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE**

### **II.2.1. VIOLS**

#### ***Une jeune fille violée dans la commune Karusi, province Gitega***

En date du 30 décembre 2025, vers 19 heures, sur la colline Kibenga, zone Gitaramuka, commune Karusi, en province Gitega, une jeune fille du nom de I. Y., âgée de 14 ans, a été violée Pascal Ntaconayigize, âgé de 24 ans, membre du CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, les faits se sont déroulés dans une étable où ce garçon travaille chez un commerçant du nom de Félix quand il l'a appelée lui disant qu'il y a quelque chose à lui dire et l'a pris par force et l'a violé. Quand il l'a relâchée, la fille est allée le dire à ses parents qui ont vite conduit la

fille à l'hôpital de Buhiga. Une consultation a eu lieu et les résultats ont montré qu'elle a été violée et on lui a donné des médicaments de prévention d'une grossesse non désirée tandis que le garçon a été testé du VIH SIDA dont les résultats ont été négatifs.

La famille du garçon a demandé des excuses pour qu'il ne soit pas conduit au cachot ce qui a provoqué les remédiations à l'amiable. D'après notre source les deux familles se sont convenues sur un montant d'un million de francs burundais à payer avant le 10 janvier 2026.

#### ***Une fillette violée en commune Rumonge, province Burunga***

Une information est parvenue à Ligue Iteka en date du 30 décembre 2025, indique qu'en date du 18 décembre 2025, une fillette A.B. de 2 ans, a été violée sur la colline de Birimba, commune Rumonge, province Burunga.

Selon des sources sur place, Anderson Niyomukiza, âgé de 19 ans, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police

de Rumonge, car c'est lui qui est accusé de violer cette fillette, et c'est cette dernière qui l'a dit à sa maman lorsqu'elle l'interrogeait à propos après avoir constaté qu'elle avait des lésions et douleurs pelviennes. Elle a répondu que c'est Anderson qui lui a fait du mal. Elle a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour la prise en charge médicale.

#### ***Une jeune fille violée en commune Bururi, province Burunga***

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 31 décembre 2025, indique qu'en date du 9 décembre 2025, sur la colline Tongwe, commune Bururi en province Burunga une fille du nom de N.N, âgée de 17 ans, a été violée par un élu collinaire, Léonidas Ndayikengurukiye, numéro 2 parmi les chefs de la colline Tongwe, commune Bururi, province Burunga.

Selon des sources sur place, l'auteur présumé

a été arrêté et est conduit au cachot du commissariat de la police à Bururi depuis 2 semaines. Les parents de la victime craignent que la police risque de le relâcher puisque jusqu'à maintenant les témoins à charge ne sont pas encore appelés pour le charger.

Au niveau de la police l'on indique que ce dossier est déjà dans les mains du parquet de Bururi pour des raisons d'enquêtes.

## ***II.2.1. VIOLS (Suite de la page 12)***

### ***Une fille violée en commune Musongati, province Burunga***

En date du 21 novembre 2025, en commune Musongati, province Burunga, une fille nommée L.M, âgée de 15 ans, originaire de la colline Kamaramagambo de ladite commune a été violée par Richard Irambona. Selon des sources sur place, la victime est rentrée de l'école le matin comme d'habitude vers 10 heures, elle ne se sentait pas bien de sa santé et en quittant l'école, arrivée à la maison, elle est allée se reposer dans sa chambre. C'est alors que le nommé Richard Irambona, âge de

25 ans, originaire de la colline Nyanza, zone Shanga, commune Musongati, province Burunga, qui travaille habituellement dans le salon de coiffure est entré dans la maison et même dans la chambre de la jeune fille qui se repose et commençant à la violer. La jeune fille a pleuré jusqu'à ce que le cri appelant les gens de l'entourage. Les voisins sont intervenus mais le jeune homme a pris fuite en passant par la fenêtre.

### ***Une fille violée en commune Musongati, province Burunga***

En date du 24 décembre 2025, sur la colline de Kabingo, commune de Musongati, province Burunga, une fille prénommée C., âgée de 15 ans, élève de la classe de 7ème à l'ECOFO Rubaho de la zone Butezi a été violée par le nommé Wagaramye, âgé de 37 ans, connu comme le commerçant du carburant fraudé en provenance de la Tanzanie.

Selon des sources sur place, Wagaramye a été attrapé vers 2 heures du soir dans un hôtel

surnommé MUKUYENGE de monsieur Serges. L'auteur présumé a été arrêté et détenu au cachot de la province ancienne de Rutana pour des enquêtes. La victime est accompagnée à l'Hôpital Communal de Giharo pour des soins médicaux. Sur l'ordonnance médicale, les résultats approuvent que l'acte ait été fait.

## ***III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS***

### ***III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE***

#### ***Des amendes jugées excessives perturbent la situation économique des taxis-vélos à Kayanza en province Butanyerera***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 janvier 2026 indique que les conducteurs de taxis-vélos opérant dans la ville de Kayanza, province Butanyerera, dénoncent des amendes qu'ils qualifient d'exorbitantes et qui, selon eux, perturbent leur situation économique.

Ces transporteurs accusent certains policiers opérant en commune Kayanza de leur exiger une amende de cinquante mille francs burundais, sans délivrance de quittance de paiement. Ils estiment que cette pratique est abusive et contraire aux règles en vigueur. Selon eux, le parking officiellement réservé

aux taxis-vélos est trop exigu, ce sont des conducteurs de motos qui y stationnent régulièrement, ce qui complique davantage leur travail.

Les taxis-vélos soulignent que le montant exigé est disproportionné par rapport à leurs faibles revenus quotidiens et qu'il met en péril leur subsistance ainsi que celle de leurs familles. Ils appellent le commissaire de police de Kayanza à intervenir et à punir les policiers impliqués, qu'ils accusent de pratiques assimilables à des abus envers les citoyens.

### **III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE (Suite de la page 13)**

D'après nos sources, Pascal Nshimirimana, commissaire de police à Kayanza, a déclaré ne pas être informé de cette situation impliquant des amendes perçues sans quittance. Concernant le montant de cinquante mille francs burundais, il a précisé que cette

somme ne figure pas dans le code de la route en vigueur. Il a toutefois indiqué que ce montant aurait été fixé par l'administration communale de Kayanza, précisant que la question relève de la compétence de l'administrateur communal, Godefroid, appelé à s'exprimer sur le sujet.

#### ***La hausse des prix des produits alimentaires et la pénurie de certaines boissons en commune Cankuzo, province Buhumuza***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 janvier 2026 indique que pour clôturer l'année 2025, la population de la commune Cankuzo, en province de Buhumuza, a célébré comme les autres malgré les prix exorbitants sur certains produits de première nécessité.

A titre illustratif, un kilogramme de viande coûtait 30 000 fbu, 1 kilogramme de pomme de terre à 2 000 fbu ,1 kilogramme de petit pois à 8 000 fbu.

Les boissons aussi n'ont pas arrangé l'affaire, seuls les Amstels de type Bright de 72 cl et 50 cl étaient trouvables dans les bistrots.

Il y avait une pénurie des boissons de type Primus et des limonades.

La population des collines environnantes du camp des réfugiés craint que les prix des produits alimentaires aillent continuer à grimper et la population préfère vendre leurs produits aux réfugiés aux prix élevés.

Dans le camp le prix d'une bouteille d'Amstel type Bright est vendu 8 000 fbu alors que le prix normal est de 5 000 fbu, Primus 72 cl dans le camp il est vendu à 6 000 fbu alors qu'il est normalement vendu 3 300 fbu pour ne citer que cela.

## **IV. DROITS CATEGORIELS**

### **IV. 1. DROITS DE L'ENFANT**

#### ***Deux enfants abandonnés par leur maman dans la commune Karusi, province Gitega***

En date du 29 décembre 2025, une femme du nom de Liduine Ningabiye, membre du parti politique CNDD-FDD, âgée de 36 ans, de la colline Magamba, zone Buhiga, de la commune Karusi, province Gitega, a abandonné ses deux enfants l'un de 6 ans et l'autre de 3 ans. Ces enfants se sont rendus chez leur oncle paternel vers 18 heures disant que leur mère était partie vers midi disant

qu'elle allait au marché de Buhiga mais qu'elle n'était pas encore revenue ce qui les inquiète. Alors la nuit est tombée sans nouvelles et jusqu'en date du 3 janvier 2026, elle n'est pas encore revenue et personne ne connaît sa destination et les enfants restent chez leur oncle. Tandis que leur père est allé en Tanzanie, il y a une année.

## **V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes.

Elle demande aux autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit :

**Au gouvernement de Gitega :**

- ⇒ Prendre des mesures pour prévenir les homicides volontaires, notamment les règlements de compte;
- ⇒ Mener des enquêtes sur les homicides, le phénomène de cadavres retrouvés dans différentes localités du pays et identifier les responsables pour les punir conformément à la loi ;
- ⇒ Prendre des mesures pour protéger les victimes de viol et leur offrir un soutien adéquat.